

## PROJET



### *Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord – Pas de Calais -Espaces naturels régionaux- Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002.*

#### Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 22 novembre 2021.

##### Etaient présents :

Aurore	COLSON	Conseil Régional Hauts-de-France
Alexandre	COUSIN	Conseil Régional Hauts-de-France
Paul-Henry	HANSEN - CATTÀ	Conseil Régional Hauts-de-France
Nelly	JANIER - DUBRY	Conseil Régional Hauts-de-France
Anthony	JOUVENEL	Conseil Régional Hauts-de-France
Claire	SONZOGNI	PNR Caps et Marais d'Opale
Didier	VAN POUCKE	PNR Scarpe-Escaut
Ginette	VERBRUGGHE	CESER
Benoît	WASCAT	PNR Avesnois
Raymond	ZINGRAFF	PNR Scarpe-Escaut

##### Etaient excusés :

Sophie	BOISSEAUX	PNR Avesnois
Sylvie	CLERC-CUVELIER	PNR Avesnois
Déborah	CLOSSET-KOP	CESER
Philippe	GAYOT	CESER
Philippe	JAECK	Payeur Régional
Grégory	LELONG	PNR Scarpe-Escaut
Patricia	POUPART	Conseil Régional Hauts-de-France
Sophie	WAROT - LEMAIRE	PNR Caps et Marais d'Opale

##### Etaient absents :

Danièle	PONCHAUX	Conseil Régional Hauts-de-France
Jean - Michel	TACCOEN	PNR Caps et Marais d'Opale

##### Assistaient également à la réunion :

François	CHARLET	Directeur PNR Caps et Marais d'Opale
Pascal	DELBECKE	Responsable administratif et financier ENRx
Gérald	DUHAYON	Chargé de missions principal ENRx
Laurent	MABILLE	Secrétaire général ENRx
Michel	MARCHYLLIE	Directeur Adjoint ENRx
Hervé	NAULIN	Chargé de missions principal ENRx
Cathy	TREMBLAY	Juriste ENRx
Catherine	THIBAUT	Secrétaire de direction ENRx

Etaient invités et excusés : Yvon Brunelle (Directeur PNR de l'Avesnois), Sylvie CAPRON (Directrice PNR Oise – Pays de France)

Mesdames Sophie BOISSEAU, Sylvie CLERC-CUVELIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Patricia POUPART et Sophie WAROT-LEMAIRE et Messieurs Philippe GAYOT et Grégory LELONG ont respectivement donné pouvoir à Madame Aurore COLSON, Monsieur Benoît WASCAT, Madame Ginette VERBRUGGHE, Madame Ginette VERBRUGGHE, Monsieur Raymond ZINGRAFF, Monsieur Anthony JOUVENEL et Monsieur Anthony JOUVENEL.

Préalablement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur Anthony JOUVENEL en tant que Président sortant, souhaite rendre hommage à Monsieur Daniel MIO et à Madame Anne-Marie STIEVENART récemment décédés.

Il rappelle que l'un et l'autre ont assuré la charge de Président et de Présidente d'ENRx lors des premières années d'installation du syndicat mixte à la suite de l'association Espace naturel régional dissoute.

Maire de Rieulay de 1977 à 2006, petit-fils de mineur, Daniel MIO était un grand défenseur de l'environnement.

Investi une grande partie de sa vie pour le village de Rieulay, il marqua les esprits en faisant aménager un terrier en un espace de loisirs re-naturé aujourd'hui très apprécié.

Il était aussi connu pour son implication au Parc naturel régional Scarpe-Escaut dont il fut Président de 1989 jusqu'en 2012.

Daniel MIO fut le premier Président d'Espaces naturels régionaux en 2003 et 2004.

Il a également présidé le Centre historique minier de Lewarde de 1999 à 2008.

Anne-Marie STIEVENART fut, quant à elle, la deuxième Présidente d'ENRx de 2004 à 2010. L'année dernière, elle avait quitté la vie politique locale après un dernier mandat au sein du conseil municipal de Féron.

Elue conseillère régionale en 1998, elle présidait la commission dédiée à l'environnement, sujet pour lequel elle nourrissait un intérêt soutenu.

Anne-Marie STIEVENART fut également Vice-Présidente du Parc naturel régional de l'Avesnois et Présidente de l'Écomusée de l'Avesnois.

## **1. Election du Président.**

Madame Ginette VERBRUGGHE préside la réunion en sa qualité de doyenne d'âge et Monsieur Alexandre COUSIN, benjamin, assure le secrétariat de séance.

Avant d'ouvrir le scrutin, Madame VERBRUGGHE s'associe à l'hommage rendu à Daniel MIO et à Anne-Marie STIEVENART avec laquelle elle eut beaucoup de plaisir à travailler.

Monsieur Alexandre COUSIN procède à l'appel des membres du Comité syndical.

La Présidente constate qu'avec dix membres du Comité syndical présents et sept pouvoirs, le quorum requis est atteint pour procéder aux votes prévus.

Monsieur Anthony JOUVENEL se déclare candidat à la fonction de Président.

Il explique qu'élu Président en décembre 2020, il a conduit une présidence active avec notamment, comme point marquant, la procédure de changement d'employeur des agents en mission dans les Parcs.

Ce processus a abouti à l'intégration, par voie de mutation, des agents concernés dans les syndicats mixtes des Parcs de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut.

Si ce chantier ne constituait pas une fin en soi, il marque toutefois le signal d'un nouveau départ de l'écriture d'une nouvelle page de l'histoire d'ENRx.

Les enjeux et défis majeurs se dessinent déjà à partir de grands axes organisateurs de la vie d'ENRx en devenir et de l'appropriation du projet par les élus et agents.

Quelques hypothèses vont d'ores et déjà nous être présentées aujourd'hui.

Le vote se déroule à bulletin secret.

**Monsieur Anthony JOUVENEL est élu Président d'Espaces Naturels Régionaux avec treize voix favorables, deux abstentions, un bulletin blanc et un vote nul.**

## **2. Election du Bureau.**

Monsieur JOUVENEL remercie les membres du Comité syndical pour la confiance qui lui est faite.

Suite à cela, Monsieur le Président propose d'élire un Bureau composé en tenant compte de la répartition prévue par les statuts (trois représentants pour la Région et trois représentants pour les Parcs), de l'investissement des élus sortants et de l'extension des missions à la Picardie.

Il propose en conséquence au comité syndical de se prononcer sur une composition du Bureau en respectant cette clef de répartition.

Le Comité syndical décide de procéder à l'élection par vote groupé et à main levée.

Monsieur Alexandre COUSIN salut l'ouverture géographique proposée pour la composition du Bureau ainsi que sa constitution à parité car c'est assez rare dans les instances publiques pour être souligné.

Toutefois, parce qu'il aurait souhaité que cette ouverture s'applique également en matière politique, il s'abstient sur ce vote.

**Sont ainsi élus avec quinze voix favorables et deux abstentions :**

### **Vice-présidents :**

- **1ère Vice-présidente : Aurore COLSON,**
- **2ème Vice-présidente : Patricia POUPART,**
- **3ème Vice-président: Benoît WASCAT.**

### **Membres:**

- **Claire SONZOGNI,**
- **Raymond ZINGRAFF.**

Par ailleurs Monsieur le Président propose à un membre du CESER d'intégrer le Bureau avec la responsabilité de rapporteur du budget, lors de la prochaine réunion du Comité syndical.

Il demande à Madame Ginette VERBRUGGHE de se concerter avec les deux autres délégués du CESER afin de se prononcer sur cette proposition.

## **3. Délégations au Président : représentation et défense des intérêts d'ENRx devant les juridictions, signatures de contrats, ... .**

Afin de permettre au Président de prendre les décisions inhérentes à sa fonction, il est proposé que le Comité syndical lui délègue d'une part, les attributions reconnues aux Présidents d'exécutifs par la Code Général des Collectivités territoriales (comme la gestion du personnel) et d'autre part, les compétences du Président inscrites dans les statuts (comme la représentation du Syndicat mixte dans toute procédure de justice).

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### 4. Délégations de compétences au Bureau .

Monsieur le Président explique que l'objectif de cette délégation est de permettre une plus grande réactivité sur les sujets repris dans la délibération soumise aux votes fonds européens, partenariats, désignation de représentants, suivi de l'évolution d'ENRx.

Anthony JOUVENEL ajoute qu'il est plus facile de réunir le Bureau dans un délai court afin de répondre à certaines urgences et un rapport sera fait de façon systématique lors de la réunion du Bureau qui suivra.

A propos du point 5 des attributions proposées en délégation au Bureau : « Assurer le suivi et les arbitrages nécessaires à l'avancement des travaux relatifs aux évolutions des missions d'ENRx », Madame Ginette VERBRUGGHE demande que l'on retire « les arbitrages » qui doivent nécessairement être faits par le Comité syndical.

**Cette proposition recevant l'accord de tous, la délibération modifiée en ce sens est adoptée à l'unanimité.**

#### 5. Approbation du Compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 16 juin 2021.

Il s'agit d'un projet de procès-verbal qui vise à synthétiser la présentation des dossiers ainsi que les différentes interventions.

Ce document est, bien entendu, amendable.

Alexandre COUSIN, Nelly JANIER-DUBRY et Claire SONZOGNI n'étant pas encore délégués auprès d'ENRx lors de cette réunion, ne prennent pas part au vote.

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

#### 6. Présentation d'Espaces naturels régionaux.

Monsieur Michel MARCHYLLIE présente, au moyen d'un Powerpoint, Espaces naturels régionaux avec :

- La nouvelle composition du Comité syndical (remise à toutes les personnes présentes),
- L'histoire d'ENRx, organisation unique en France créée en 1978,
- La Convention pluriannuelle d'objectifs : un contrat formalisé avec la Région Hauts-de-France pour la période 2018-2021 et son avenant 2022,
- Les missions d'intérêt général avec :
  - ✓ les missions au service des politiques de la région,
  - ✓ les missions au service des collectivités des territoires ruraux et des espaces ruraux des collectivités, dont les PNR,
  - ✓ les missions du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG Hauts-de-France) pour la connaissance, la gestion, la conservation et la valorisation du patrimoine génétique régional,
- les différents domaines d'activités :
  - ✓ appui aux collectivités,
  - ✓ appui juridique,
  - ✓ nature et biodiversité,
  - ✓ Parcs naturels régionaux,
  - ✓ Ressources génétiques,
  - ✓ Agriculture durable,
  - ✓ Plantons le décor,
  - ✓ ...

- L'équipe de trente personnes sur deux sites, Lille (siège) et Villeneuve d'Ascq (CRRG),
- ENRx en ligne sur les réseaux sociaux et professionnels,

Monsieur Michel MARCHYLLIE invite les membres du Comité syndical à consulter le site Internet d'ENRx pour connaître plus en détail les différentes missions développées, et reste à disposition des élus.

Monsieur Anthony JOUVENEL reprend la parole pour présenter l'état d'avancement de l'évolution d'ENRx :

Une évolution :

- ✓ Inscrite dans un cadre défini par la CPO avec la région, la diminution des effectifs, la nécessité de toiletter les statuts et de trouver une structuration juridique plus adaptée (élargissement régional, évolution des missions, ...),
- ✓ Soutenue par une assistance adaptée en la personne de Maître BENECH, avocat spécialisé en droit public, ancien directeur d'un PNR, collaborateur de la Fédération nationale des PNR, pour une prestation évolutive de l'assistance à la réflexion sur la nouvelle structuration jusqu'à l'écriture des futurs statuts,
- ✓ Menée dans le cadre d'un chantier propre à accueillir au mieux l'évolution des missions, à diversifier les partenariats et les financements, à garantir souplesse et agilité dans le mode de fonctionnement ainsi que le maintien de l'ensemble des emplois quel qu'en soit le statut,
- ✓ Quatre scénarios d'évolution envisagés :
  1. ENRx recentré sur le développement des territoires ruraux,
  2. ENRx dédié pleinement au patrimoine génétique régional,
  3. ENRx dédié pleinement à la préservation de la biodiversité,
  4. ENRx à missions mixtes en fusionnant les scénarios 1 et 2 (recentré sur le développement des territoires ruraux et dédié au patrimoine génétique régional),
- ✓ Un calendrier qui fixe la validation politique et administrative de la nouvelle structure au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

A la question de Monsieur Alexandre COUSIN demandant pourquoi les Parcs picards ne font pas partie d'ENRx, Monsieur Michel MARCHYLLIE explique que la structure créée en Nord-Pas de Calais développait ses missions uniquement sur ce territoire.

L'équivalent n'existait pas en Picardie.

Aujourd'hui toutefois c'est le territoire des Hauts-de-France qui est retenue pour l'évolution d'ENRx et de ses missions.

Monsieur Paul Henry HANSEN-CATTA s'étonne du fait que la forêt n'apparait pas dans les thématiques de travail d'ENRx, la région prend des décisions en la matière et on n'en trouve aucune résonance ici.

Monsieur Michel MARCHYLLIE évoque la présence de l'ONF en tant que membre consultatif régulièrement invité aux réunions du Comité syndical ainsi que la mission d'ENRx relative aux ressources végétales locales certifiées avec les vergers à graines et un rôle d'assistance auprès de la région dans le cadre de Plantons le décor en appui au Plan arbres (Nature en chemin), ce sont des territoires tels que les Parcs qui sont présents sur des actions de gestions forestières. Nous pouvons imaginer une évolution de cette mission selon les attentes qu'exprimera la région.

Madame Ginette VERBRUGGHE s'inquiète des scénarios exclusifs qui écartent d'autres sujets et savoir-faire d'ENRx.

Ainsi le scénario quatre n'intègre pas l'enjeu de la biodiversité or c'est un thème sur lequel il est fondamental d'agir au vu de son mauvais état et sur lequel ENRx était pionnier depuis plus de vingt ans.

Elle ne comprendrait pas que ce thème majeur ne fasse pas partie des missions d'ENRx malgré la diversité des acteurs agissant sur ce thème.

Monsieur Paul Henry HANSEN-CATTA s'étonne également que le scénario quatre exclue l'enjeu trois dédié à la biodiversité.

Madame Claire SONZOGNI pense également que si les actions en faveur de la biodiversité sont plus perçues comme étant du ressort des Parcs, ENRx doit toutefois pouvoir asseoir sa légitimité sur cette thématique.

Monsieur François CHARLET évoque le thème de la sauvegarde de la biodiversité dite ordinaire, au quotidien, qui pourrait constituer un axe d'intervention d'ENRx à côté des structures comme les Parcs ayant une action plus conservatoire.

Monsieur le Président rappelle que rien n'est encore tranché, il est nécessaire d'étudier un positionnement possible dans le jeu des acteurs institutionnels intervenant sur cette thématique, notamment le débat autour de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB).

Il propose une reformulation plus en adéquation avec ce que fait déjà ENRx en faveur de la biodiversité.

Monsieur Alexandre COUSIN propose une fusion des scénarios 1, 2 et 3 car le développement des territoires ruraux seul peut être très éloigné des préoccupations liées au patrimoine naturel. Membre du Conseil d'administration du Conservatoire national de Bailleul, il témoigne que cette question ne peut y être prise en charge et pense, en conséquence, utile qu'ENRx fusionne ces thèmes.

Monsieur le Président se félicite de ces échanges et de cette réflexion ouverte qui contribue à nourrir le débat.

Un point sur l'évolution de cette réflexion sera assuré lors de chaque réunion du Comité syndical.

Il propose de composer une commission « ad hoc » pour suivre et piloter l'évolution d'ENRx en plus de la mission du Bureau.

Le débat reste bien évidemment ouvert.

## **7. Election de la Commission d'appels d'offres.**

Dans le cadre des dispositions de l'article 15 du règlement intérieur du Syndicat Monsieur le Président propose la composition suivante de la Commission d'appels d'offres :

Présidence : (le Président)

- Anthony JOUVENEL,

Membres titulaires :

- Patricia POUPART,
- Claire SONZOGNI,
- Jean-Michel TACCOEN,
- Benoit WASCAT,
- Raymond ZINGRAFF,

Membres suppléants : (5 membres, chacun d'eux désigné par un titulaire.)

- Aurore COLSON
- Alexandre COUSIN
- Nelly JANIER-Dubry,
- Danièle PONCHAUX,
- Ginette VERBRUGGHE.

La CAO est sollicitée pour les marchés dont les montants en jeu sont au-dessus des seuils de procédure formalisée, c'est-à-dire très rarement en ce qui concerne les activités d'ENRx.

**La délibération relative à la composition de la CAO est adoptée à l'unanimité.**

## **8. Organisation des instances de dialogue social.**

Monsieur le Président rappelle que jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021, ENRx comptait plus de cinquante salariés (76 effectifs) et disposait, en conséquence, des instances paritaires obligatoires au-delà de ce seuil : CHSCT, CAP et CTP.

Au terme de la procédure de changement d'employeur l'effectif d'ENRx s'est réduit de quarante-six postes au profit des trois PNR du Nord et du Pas-de-Calais.

Aujourd'hui, les effectifs étant de trente salariés répartis entre les équipes de Lille (siège) et de Villeneuve d'Ascq (CRRG), ENRx n'est plus dans l'obligation de maintenir des instances paritaires.

Toutefois, lors de leur réunion le 21 septembre 2021, les instances paritaires ont préconisé leur maintien par anticipation des décrets qui entreront le premier décembre 2022 en installant un CST (Comité Social Territorial) se substituant au CHSCT et au CTP, ainsi que le maintien de la CAP et de la CCP intégrant toutes les catégories A, B et C.

Il est par ailleurs proposé de maintenir la participation d'un représentant du personnel avec voix consultative aux réunions du Comité syndical.

Il est rappelé que les représentants du personnel sont élus jusqu'aux prochaines élections professionnelles de décembre 2022.

Il est proposé que le comité syndical désigne les représentants titulaires de l'administration du Syndicat mixte, et un nombre égal de représentants suppléants dans les différentes instances de la manière suivante :

### ***Pour le Comité Social Territorial (CST) :***

#### Membres titulaires :

- Anthony JOUVENEL,
- Aurore COLSON,
- Benoît WASCAT,

#### Membres suppléants :

- Michel MARCHYLLIE,
- Sandrine DEVIENNE,
- Pascal DELBECKE,

### ***Pour la Commission Administrative Paritaire (CAP) :***

#### Membres titulaires :

- Anthony JOUVENEL,
- Aurore COLSON,
- Benoît WASCAT,

Membres suppléants :

- Michel MARCHYLLIE,
- Sandrine DEVIENNE,
- Pascal DELBECKE,

*Pour la Commission Consultative Paritaire (CCP) :*

Membres titulaire :

- Anthony JOUVENEL,

Membres suppléant :

- Michel MARCHYLLIE,

Ces instances seront complétées par les agents désignés par les salariés pour les y représenter.

**La délibération proposée pour recomposer les instances paritaires est adoptée à l'unanimité.**

<b>9. Ressources humaines.</b>
--------------------------------

- **Tableau des effectifs :**

Monsieur Pascal DELBECKE présente ce tableau qui intègre les évolutions les plus récentes.

Il précise que le total des emplois pourvus est de trente et un pour quarante-cinq emplois autorisés, quatorze agents sont en détachement ou en disponibilité.

Monsieur Alexandre COUSIN comprend bien le risque financier que constitue l'hypothèse du retour d'un ou de plusieurs agents en détachement, il se demande pourquoi les Parcs n'ont pas repris un certain nombre d'entre eux lors du changement d'employeur intervenu le 1<sup>er</sup> octobre.

Monsieur Michel MARCHYLLIE évoque les possibles effets collatéraux que nous aurons effectivement à gérer si le cas se présentait. Nous essayerons d'anticiper les éventuels retours au moyen d'entretiens chaque année avec les agents concernés et avec leur employeur, et d'une veille continue.

Par exemple à la faveur de cette démarche la convention de détachement de l'agent auprès de la Fédération des Parcs est passée d'un à trois ans, ce qui permet de mieux anticiper les choses. Par ailleurs ces détachements se font contre remboursement et ne coûte rien à ENRx.

Madame Claire SONZOGNI demande que les délégués puissent disposer d'un organigramme du personnel compte tenu des changements effectués au 1<sup>er</sup> octobre.

Monsieur Michel MARCHYLLIE propose de transmettre le trombinoscope de l'équipe aux élus.

**La délibération approuvant le tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.**

- **Procédure de convention de participation en matière de prévoyance :**

Il est proposé au Comité syndical d'opter pour une procédure de convention de participation pour la prévoyance au bénéfice des salariés et de prendre part au financement des garanties de cette protection sociale complémentaire à hauteur de cinquante euros maximum par agent.

**La délibération approuvant cette procédure et la participation financière du Syndicat mixte est adoptée à l'unanimité.**

<b>10. Questions diverses.</b>
--------------------------------

Le Président annonce que la prochaine réunion du Bureau aura lieu le 29 novembre à treize (13) heures.

Le Comité syndical est fixé le 13 décembre à 14h30, il sera précédé de la CAO à quatorze heures (14) et des réunions des instances paritaires à partir de treize heures (13).

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, le Président remercie toutes les personnes présentes pour leur participation et les invite à se servir en fruits, pommes et poires, issus du verger conservatoire géré par l'équipe du Centre Régional de Ressources Génétiques, qu'il remercie de son accueil ici à Villeneuve d'Ascq.

